

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01319 Numéro SIREN : 494 921 943 Nom ou dénomination : A 3 Z

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 30299



Bilan

A3Z

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

*Copie certifiée conforme
à l'original*

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	475,70	475,70		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 200,00	5 200,00		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 479,82	3 641,30	1 838,52	2 574,68
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 155,52	9 317,00	1 838,52	2 574,68
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				31 455,00
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 956,33		7 956,33	7 991,33
Créances				
Clients et comptes rattachés	50 332,32		50 332,32	11 823,70
Fournisseurs débiteurs	420,00		420,00	10 871,82
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				1 717,83
Autres créances	5 682,77		5 682,77	5 682,77
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 343,04		10 343,04	5 577,03
Charges constatées d'avance				270,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	74 734,46		74 734,46	75 389,48
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	85 889,98	9 317,00	76 572,98	77 964,16

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 07 DEC. 2023
SOUS LE N°

Bilan

	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 000,00	3 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300,00	300,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	75 159,84	75 159,84
Report à nouveau	-49 690,59	-68 282,43
Résultat de l'exercice	4 050,62	18 591,84
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 819,87	28 769,25
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	4 396,56	7 500,00
<i>Découverts et concours bancaires</i>	18,93	18,93
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 415,49	7 518,93
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	8 081,23	758,52
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 644,50	14 737,60
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		3 150,22
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	2 270,83	4 978,49
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	2 270,83	8 128,71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 341,06	18 051,15
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	43 753,11	49 194,91
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	76 572,98	77 964,16

Compte de résultat

	du 01/04/22 au 31/03/23 12 mois	%	du 01/04/21 au 31/03/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	215 084,60	100,00	98 785,38	100,00	116 299,22	117,73
Production vendue						
Production stockée	-31 455,00	-14,62	31 455,00	31,84	-62 910,00	-200,00
Subventions d'exploitation			3 000,00	3,04	-3 000,00	-100,00
Autres produits	1 504,88	0,70	2 550,70	2,58	-1 045,82	-41,00
Total	185 134,48	86,08	135 791,08	137,46	49 343,40	36,34
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	94 455,43	43,92	43 964,20	44,50	50 491,23	114,85
Variation de stock (m/ses)	35,00	0,02	669,00	0,68	-634,00	-94,77
Achats de m.p. & aut.approv.	81,66	0,04			81,66	
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	56 934,46	26,47	51 847,99	52,49	5 086,47	9,81
Total	151 506,55	70,44	96 481,19	97,67	55 025,36	57,03
MARGE SUR M/SES & MAT	33 627,93	15,63	39 309,89	39,79	-5 681,96	-14,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	3 084,00	1,43	2 781,10	2,82	302,90	10,89
Salaires et Traitements	11 692,00	5,44	8 000,00	8,10	3 692,00	46,15
Charges sociales	13 895,82	6,46	7 978,06	8,08	5 917,76	74,18
Amortissements et provisions	736,16	0,34	1 634,21	1,65	-898,05	-54,95
Autres charges	4,33		193,68	0,20	-189,35	-97,76
Total	29 412,31	13,67	20 587,05	20,84	8 825,26	42,87
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 215,62	1,96	18 722,84	18,95	-14 507,22	-77,48
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	4 215,62	1,96	18 722,84	18,95	-14 507,22	-77,48
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	165,00	0,08	131,00	0,13	34,00	25,95
Résultat exceptionnel	-165,00	-0,08	-131,00	-0,13	-34,00	25,95
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 050,62	1,88	18 591,84	18,82	-14 541,22	-78,21

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A3Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 76 573 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 051 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2017-01 du 5 mai 2017 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La Continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

A 3 Z
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 4 Villa des Varennes
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
494 921 943 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2023 s'élevant à 4 050,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 050,62 euros
Absorption des pertes antérieures	4 050,62 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

